

Entreprise concernée et personne de contact

L'entreprise concernée par cette enquête est :

Matricule employeur :

Veuillez indiquer une personne de contact dans l'entreprise susceptible de fournir éventuellement des précisions concernant les réponses données au questionnaire :

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Informations sur les jours de congé

Pour plus de détails, veuillez consulter la [notice explicative](#)Les questions suivantes concernent les **congés** de l'année 2024.

Q1 Nombre **moyen** de **jours** de congé annuel **payé** (congé de récréation) **par salarié à temps complet** :
(p.ex. 26.50 ou 32.75 ; minimum légal = 26 jours)

jours par
salarié

Q2 Nombre de **jours** de congé extraordinaire et autres jours de congés spéciaux payés sur base légale, conventionnelle ou bénévole, y inclus congé de paternité.

Cette question concerne : congé extraordinaire (p.ex. mariage, décès, événements familiaux, etc.), congé de paternité, congés spéciaux.

Cette question ne concerne pas : congé pour raisons familiales, congé d'accompagnement, congé parental, chômage partiel, congé de maladie/maternité, congé d'accueil, repos compensatoires pour heures supplémentaires ...

Si ce type de congés ou de salariés n'a pas existé dans votre entreprise en 2024, veuillez indiquer 0.

Q2a Nombre **total** de **jours payés** :

Salariés à temps complet (hors apprentis) :

jours

Salariés à temps partiel (hors apprentis) :

jours

Apprentis :

jours

Q2b dont: nombre **total** de **jours** de congés **remboursés** par l'Etat (p.ex. congé de paternité à partir du 3e jour) :

Salariés à temps complet (hors apprentis) :

jours

Salariés à temps partiel (hors apprentis) :

jours

Apprentis :

jours

Informations sur le coût de la main-d'œuvre

Pour plus de détails, veuillez consulter la [notice explicative](#).Les questions suivantes concernent les **montants totaux** pour l'ensemble des salariés sur l'année 2024.

Pour les question Q3 à Q11 : Si ce type de rémunération n'a pas existé dans votre entreprise en 2024, veuillez indiquer 0.

Q3 Indemnités compensatoires payées en cas de chômage partiel, accidentel, technique involontaire et chômage-intempéries

Q3a Total des indemnités **payées** :

EUR

Q3b dont: total des indemnités **remboursées** à l'employeur par le Fonds pour l'emploi :

EUR

Q4 Primes non versées régulièrement lors de chaque paie :
(gratifications, 13e et 14e mois, indemnités de départ non liées à une convention collective, ...)

EUR

Questionnaire - Enquête sur le coût de la main-d'œuvre 2024

STATEC

Q5	Salaires en nature : (produits de l'entreprise, logements et voitures de service, stock options et parts, autres)		EUR
Q6	Versements au titre de la formation d'un patrimoine au profit des salariés :		EUR
Q7	Total des cotisations sociales conventionnelles, contractuelles ou bénévoles à charge de l'employeur :		EUR
Attention : cette question ne concerne pas les cotisations obligatoires (caisses de maladie, pension, accidents, santé au travail et mutualité). A inclure ici : - Régimes complémentaires de pension (régimes internes et externes) - Autres régimes complémentaires (assurance maladie, chômage, autres)			
Q8	Prestations sociales directes :		EUR
Attention : cette question ne concerne pas les cotisations obligatoires (caisses de maladie, pension, accidents, santé au travail et mutualité). A inclure ici : - Charges sociales imputées pour pensions et soins de santé directement pris en charge par l'employeur - Autres prestations directes en faveur des salariés et de leurs familles (bourses d'études, ...) - Primes de licenciement liées à une convention collective			
Q9	Frais de recrutement et vêtements de travail fournis par l'employeur :		EUR
Q10	Frais de formation professionnelle (nets des subventions y relatives) :		EUR
Q11	Subventions perçues par l'employeur en relation avec l'emploi :		EUR

Commentaires

Voulez-vous ajouter des précisions ou explications concernant les réponses que vous avez fournies dans ce questionnaire ?

